

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MISSION DE PROMOTION DES
MATÉRIAUX LOCAUX

B.P. 2396 YAOUNDE - CAMEROUN, Tél : (237) 691 14 25 52 , Fax : (237) 222 22 37 20, E-mail : mipromalosecretaria@gmail.com,
Site web : www.mipromalo.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

LOCAL MATERIALS PROMOTION
AUTHORITY

DECISION N°015/D/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/21
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DU DAO
N°010/AONO/MIPROMALO/PADI-DJA/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/2021 DU 18 MAI 2021
POUR L'ACQUISITION DE SEPT (07) PRESSES MANUELLES DE BRIQUES
COMPRIEES COMPRENANT DEUX MOULES AUTOBLOQUANT INTEGRES
(EN PROCEDURE D'URGENCE)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MIPROMALO

COPIE

- Vu la constitution ;
Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
Vu la Loi N° 2018/ 012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'état et des autres entités publiques ;
Vu la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020, portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021
Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, modifié et complété par le décret N°2018/594 du 17 octobre 2018 portant réorganisation de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux;
Vu le décret N°2010/025 du 28 janvier 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;
Vu le décret N°2017/387 du 20 juillet 2017 portant nomination du Directeur de la Mission de Promotion des Matériaux locaux;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret N°2019/320 du 19 Juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois N°2017/010 et 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
Vu la circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2021 ;
Vu le DAO N°010/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM du 04/03/2021 l'acquisition de sept (07) presses manuelles de briques comprimées comprenant deux moules autobloquant intégrés (en procédure d'urgence) ;
Vu le rapport de la Sous-Commission Interne de Passation des Marchés (SCIPM) de la MIPROMALO ;
Vu la nécessité de service.

DECIDE

Article 1: La SOCIETE INTER TRADE SERVICE (ITS); B.P 5305 YAOUNDE; N°RC :RC/YAO/2011/ B/493; N° Contribuable : M081100040116E ; TEL : 222 21 32 30, a été retenue pour l'exécution de la lettre commande dont les références sont les suivantes :

N°	PRESTATION	MONTANT TTC (F.CFA)	DELAIS
	L'ACQUISITION DE SEPT (07) PRESSES MANUELLES DE BRIQUES COMPRIEES COMPRENANT DEUX MOULES AUTOBLOQUANT INTEGRES	23.800.000	03 mois

Article 2: Le promoteur de ladite entreprise, est invitée à se présenter à la MIPROMALO pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le **30 JUIL 2021**

Ampliations:

- MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM
- MINMAP
- ARMP
- INTERESSE
- SCIPM

